

Commune de FAVERNEY
PROCÈS-VERBAL
 de la réunion du Conseil Municipal
 Séance 24 février 2025 à 19H50

Nombre de conseillers	
<i>En exercice</i>	15
<i>Présents</i>	12
<i>Votants</i>	12
<i>Excusés</i>	1
<i>Absents</i>	2

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. François LAURENT.

Présents : Gérard BURNEY, Jérôme CHOLLEY, Michel DROCHE, Thierry DUBOIS, Arnaud GENY, Philippe GERDIL, François GUEDIN, François LAURENT, Clotilde MULOT, Denise PERRINGERARD, Jean-Charles REDOUTEY, Christelle RIGOLOT

Date de convocation	
	18/02/2025

Excusés : Aurore BOUGROUM

Absents : Pauline GRISEZ, Lydie PEREUR,

Date d'affichage	
	25/02/2025

Secrétaire : Clotilde MULOT

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Informations
- Délégations du Maire
- Projet Taverne des Ours
- CFU 2024 (Compte financier unique) du budget communal, eau/assainissement et lotissement
- Renouvellement du bureau de l'Association Foncière : désignation de 3 membres
- Préparation budget 2025
- Questions diverses

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 janvier 2025.

INFORMATIONS

- *M. le Maire informe les membres du conseil municipal :*
 - de la naissance de Zinnaya ANDRE LODS, félicitations,
 - du décès de Mme Chantal COIFFARD épouse BARDIN, le 11 février 2025,



- du décès de M. Daniel FOURNIER le 19 février 2025, ancien boulanger de Favorney.
Sincères condoléances aux familles

- M. le Maire informe l'assemblée que les locaux de la Presle ont été libérés par M. KURTZEMANN. Il est envisagé de démonter une partie de cet ensemble pour remonter ces éléments dans la cour intérieure de l'atelier municipal pour couvrir les garages et aménager un nouveau local de stockage. Le surplus pourra être proposé à la vente pour le démontage.
- M. le Maire informe l'assemblée qu'une exposition d'œuvres de Véronique Dubois en partenariat avec Arcadie a lieu du 18 février au 21 mars 2025 du lundi au vendredi de 9h30 à 17h00 à l'AHBFC de Saint-Rémy en Comté. Présence de l'artiste mardi 25 février après-midi.
- Proposition du Théâtre Edwige Feuillère d'assister à une comédie « on ne paie pas ! » le mercredi 9 avril. Un bus gratuit sera mis à la disposition de la population.
- M. le Maire annonce les différentes manifestations qui se dérouleront prochainement à Favorney :
 - Concert organisé par AECA à la salle des fêtes le 1^{er} mars
 - Carnaval organisé par France Services le 8 mars avec un défilé dans les rues à 16h00
 - Marche organisée par Favorney Patrimoine et Animation : le 15 mars
 - Théâtre « Scènes de rire » les 21,22,23,28,29,30 mars au cinéma l'étoile.
- M. le Maire informe l'assemblée que la communauté de Communes Terres de Saône a pris la compétence SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif). Le Maire fait part au Conseil Municipal des différents projets de la communauté en matière scolaire, périscolaire, petite enfance de la rénovation de Saônexpo, des négociations avec VNF pour le Port de Port-sur-Saône, du projet de la Voie Verte...
- Le Comité de pilotage France Services s'est déroulé ce jour. 3609 personnes se sont présentées en 2024 pour être accompagnées dans leurs démarches administratives soit environ 14 personnes par jour, dont 900 de Favorney. On note une très grande satisfaction des usagers et des différentes institutions et administrations qui assurent le service. Les locaux commencent à être à l'étroit.
- Le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition de M. Alain Joyandet Sénateur pour organiser une visite du Sénat. Les membres du conseil Municipal semblent intéressés et contact sera pris avec l'équipe parlementaire.

DELEGATIONS ET DECISIONS DU MAIRE

Location des locaux de l'ancien restaurant

Le Maire rappelle le projet de Mme RICHARD Manon et M. RENAUDIN Thomas qui envisagent la création d'un bar/taverne intitulé : « La Taverne des Ours » dans les locaux de l'ancien restaurant « Foarna » situé 10 place du Général de Gaulle et appartenant à la commune.

La SARL LUBAKHAM, en cours de constitution, fixera son siège social à Favorney 10 place du Général de Gaulle.



Un accord est intervenu entre le Maire, Mme RICHARD et M. RENAUDIN sur la location du local à usage de bar / taverne, moyennant un loyer mensuel de 300 € HT, à compter du 1^{er} mars 2025 pour une durée d'un an renouvelable avec un nouveau loyer à définir entre les parties à la reconduction. Il est précisé que le local est loué avec le mobilier (un inventaire sera annexé à l'acte de location), et la licence IV.

Le loyer sera payable à terme échu trimestriellement et pour la 1^{ère} fois le 31 mai 2025.

DELIBERATIONS

2025-07 : Approbation du Compte financier Unique

Considérant que M. Gérard BURNEY a été désigné pour présider la séance lors du vote du compte financier unique.

Considérant que M. François LAURENT, maire, a quitté la salle au moment du vote du compte financier unique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte financier unique de la gestion 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	314 797,33		-235 724,93		79 072,40
Fonctionnement	478 451,86	126 802,67	43 515,21		395 164,40
TOTAL I	793 249,19	126 802,67	-192 209,72		474 236,80
II - Budgets des services à caractère administratif					
47403-LOTISSEMENT EN MAZE-FAVERNEY					
Investissement	255 997,88		-125 368,86		130 629,02
Fonctionnement	118 777,23		-176 542,73		-57 765,50
Sous-Total	374 775,11		-301 911,59		72 863,52
TOTAL II	374 775,11		-301 911,59		72 863,52
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
47401-EAU ASST- FAVERNEY					
Investissement	-69 068,88		-53 814,56		-122 883,44
Fonctionnement	79 594,13	79 594,13	145 211,33		145 211,33
Sous-Total	10 525,25	79 594,13	91 396,77		22 327,89
TOTAL III	10 525,25	79 594,13	91 396,77		22 327,89
TOTAL I + II + III	1 178 549,55	206 396,80	-402 724,54		569 428,21

CONSTATE que la procédure de confection du compte financier unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée. Ainsi des contrôles automatisés de cohérence se font et mettent en évidence les identités de valeur entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



2025-08 : Affectation du résultat de fonctionnement du budget general de l'exercice 2024

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif du budget général de l'exercice 2024 dont les résultats sont conformes au compte de gestion décidé, à l'unanimité, d'affecter au budget pour 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	43 515.21 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	351 649.19 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	395 164.40 €
D Solde d'exécution d'investissement	79 072.40 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-201 960.00 €
Besoin de financement F	=D+E -122 887.60 €
AFFECTATION = C	=G+H 395 164.40 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	122 887.60 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	272 276.80 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

2025-09 : Affectation du résultat de fonctionnement du budget eau-assainissement de l'exercice 2024

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif du budget eau et assainissement de l'exercice 2024 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, décide, à l'unanimité, d'affecter au budget pour 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :



AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	145 211.33 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	0.00 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	145 211.33 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	-122 883.44 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	4 310.00 €
Besoin de financement = e. + f.	-118 573.44 €
AFFECTATION (2) = d.	145 211.33 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	118 573.44 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : <input type="text"/>	26 637.89 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

2025-10 : Désignation des membres de l'association foncière

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que le bureau de l'association foncière de Favorney doit être renouvelé en 2025.

Conformément à l'arrêté préfectoral qui a constitué l'AFR, le bureau est composé de trois membres désignés par la Chambre d'Agriculture, de trois membres désignés par le conseil municipal et du maire ou de son représentant.

M. le Maire propose de siéger à cette assemblée et retenir les propriétaires suivants :

- Monsieur Pascal CAMUS
- Monsieur Laurent FISSON
- Monsieur Denis SCHWEBEL

L'AFR devra ensuite proposer à la Chambre d'Agriculture le nom de trois propriétaires susceptibles d'accepter de faire partie du bureau. La Chambre d'Agriculture devra valider formellement ces nominations avant que l'Association Foncière procède à l'élection du président, du vice-président et du secrétaire.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DÉSIGNE les propriétaires suivants pour siéger au bureau de l'association foncière de Faverney : Monsieur Pascal CAMUS, Monsieur Laurent FISSON, Monsieur Denis SCHWEBEL.

2025-11 : Vente de parcelles rue Valet

M. le Maire rappelle la délibération du 15 avril 2024 concernant le projet d'aménagement des terrains Jacquemin situés rue Valet et précise que le permis d'aménager a été accepté en date du 3 février 2025. 2 lots ont ainsi été créés :

- lot 1 cadastré section AB n° 865 d'une surface de 1 952 m²
- lot 2 cadastré section AB n°862 – 864 d'une surface de 1 104 m²



Mme Clémence ROYER CACHOT s'est portée acquéreur du lot 1 moyennant le prix de 15 € du m², à charge par elle de viabiliser la parcelle.

M. Thierry DUBOIS s'est porté acquéreur du lot 2 moyennant le prix de 15 € le m², à charge pour lui de viabiliser la parcelle.

Le Conseil accepte à l'unanimité ces propositions et autorise M. le Maire à signer les actes en l'étude des notaires associés à PORT-SUR-SAONE, avec faculté de déléguer au 1^{er} adjoint.

M. Thierry DUBOIS concerné par cette affaire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.



PREPARATION BUDGET 2025

Le Maire fait part au conseil municipal de diverses réflexions sur le budget 2025. Un ensemble de devis a été demandé pour différents travaux : eau/assainissement, budget général : cimetière, travaux forestiers, réfection voirie, chauffage, électricité...

QUESTIONS DIVERSES

- Le comité départemental olympique et sportif 70 propose que la commune dépose un dossier de participation pour obtenir le label « commune sportive de Haute Saône ».
- René FISSON signale que des arbres menacent de tomber chemin du Pré des Veaux.
- Les gendarmes ont été sollicités pour connaître l'avancement des dossiers sur les dégradations « tags », mobilier urbain. Les enquêtes suivent leur cours...

Le Maire,
François LAURENT.

